

PROJET EDUCATIF LES GULLIVERT

L'association «Les Gulli'vert » a créé un centre de loisirs en 1981. Aujourd'hui, l'association et le centre de loisirs sont situés dans les locaux du Club Vert, route de Vaux à Auxerre.

L'association « Les Gulli'vert » a pour vocation principale d'accueillir des enfants et des adolescents en périodes périscolaires et de vacances.

Elle est ouverte à tous, à titre individuel ou collectif. Elle est laïque et démocratique : cela implique qu'elle respecte chaque individu dans ses idées et dans ses différences (religieuses, sociales, culturelles). Elle accepte ainsi que l'on puisse penser et agir différemment, tout en respectant l'intégrité des personnes. Elle refuse et dénonce la discrimination.

Les familles font partie intégrante de l'association qui ne peut perdurer sans leur participation. Ainsi, toute initiative concourant à l'objet de notre association, en fonction de la disponibilité, des compétences et des attentes de chacun, est encouragée (notamment l'implication dans les instances décisionnaires ou consultatives).

Le centre de loisirs « Les Gulli'vert » travaille, depuis plusieurs années, en partenariat avec la ville d'Auxerre, la Caisse d'Allocations Familiales, le Club Vert et la Fédération Sportive et Culturelle de France.

I – Les valeurs véhiculées par l'association

L'association « Les Gulli'vert », convaincue que les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain, défend l'idée que les accueils collectifs de mineurs s'inscrivent dans une philosophie d'éducation globale. De ce fait, l'association souhaite que l'accueil de loisirs, au-delà d'être pour les parents un moyen de garde, soit un espace éducatif au sein duquel les enfants puissent acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être, indispensables à leur épanouissement personnel et au vivre-ensemble.

Enfin, l'association, dans chacune des démarches qu'elle sera amenée à entreprendre, veillera à prendre en compte en priorité l'intérêt de l'Enfant et s'engage à respecter la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

II – Les objectifs de l'association

Pour réussir dans une telle démarche, notre association se donne les objectifs éducatifs suivants :

1. Permettre aux enfants de développer leurs compétences, leur autonomie et leur personnalité dans le respect des besoins et des rythmes de chacun

On ne peut grandir et s'épanouir en tant que personne qu'en accédant à la connaissance de soi pour mieux se projeter vers l'autre et à travers le monde.

Nous souhaitons aider les enfants et les jeunes à construire leur personnalité par l'acquisition de l'autonomie, de la conscience de leurs droits et de leurs devoirs, à stimuler leur créativité en découvrant, en exprimant et en développant leurs « talents », à apprendre à se dépasser eux-mêmes.

2. Encourager l'ouverture, le respect des autres et l'expression de la citoyenneté

Au-delà de s'épanouir à titre individuel, l'enfant est aussi un être social qui doit apprendre à vivre, composer, interagir avec les autres dans le respect du cadre et des normes qui organisent les relations entre les individus. De plus, savoir respecter un cadre ne suffit pas à qualifier un « citoyen », nous souhaitons que l'enfant puisse être sensibilisé à ses droits et ses devoirs et à leur exercice dans l'environnement bienveillant que constitue notre accueil de loisirs.

3. Développer chez les jeunes la notion de justice et de tolérance

Une société où l'individu s'épanouit pleinement est une société fondée sur un idéal de paix et de vivre-ensemble en dépit des différences entre les individus, quelque soient leurs natures. Nous souhaitons ainsi sensibiliser les enfants aux différences, notamment culturelles et promouvoir l'acceptation de celles-ci. De plus, il nous paraît indispensable de développer l'esprit d'analyse et critique des enfants afin qu'ils soient en capacité d'exprimer leurs idées, leurs choix et de les argumenter.

4. Favoriser l'ouverture et le respect à son environnement

L'enfant, au cours de sa vie, est amené à évoluer dans un univers de plus en plus grand et complexe. Dans un monde aussi ouvert et globalisé qu'aujourd'hui, il nous paraît important de sensibiliser l'enfant à la problématique de l'éco-citoyenneté qui ne connaît ni frontières, ni limitation temporelle. De plus, nous souhaitons que notre accueil de loisirs soit ouvert sur son environnement proche et vecteur d'apports sur le cadre naturel et culturel de la structure.

L'adhésion à ces objectifs est une condition indispensable à toute action au sein de l'association. Elle demandera à ses différents acteurs de favoriser des relations dans lesquelles chacun (enfants et adultes) se construit et s'épanouit dans un climat éducatif de détente

III – La mise en œuvre du projet éducatif et les moyens de fonctionnement

La structure : Le centre est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et est autorisé à accueillir des mineurs de moins de six ans par ce service d'État après avis de la Protection Maternelle Infantile.

L'équipe d'encadrement : L'association applique la réglementation des accueils de loisirs en termes de quantité et de qualifications des différents intervenants auprès des enfants.

L'accueil de loisirs est placé sous la responsabilité d'une directrice titulaire au minimum d'un BAFD. L'accent sera mis sur la qualification des animateurs (BAFA ou équivalent).

Il appartient à l'équipe de direction et d'animation de s'approprier ces objectifs et de les développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre, avec des objectifs spécifiques et détaillés, des méthodes, des outils, des moyens et des critères.

Le règlement intérieur : L'élaboration et la modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs des Gulli'vert appartient au conseil d'administration de l'association. Il sera communiqué aux parents lors de l'inscription des enfants.

Les modalités tarifaires : L'élaboration et la modification de la grille tarifaire de l'accueil de loisirs des Gulli'vert appartient au conseil d'administration de l'association. La grille tarifaire sera déterminée dans une optique d'accessibilité et d'adaptation aux ressources des familles.

IV – Bilan du centre de loisirs

Le bilan du centre de loisirs sera transmis chaque année lors de l'Assemblée Générale. Selon les statuts de l'association, cette Assemblée se tiendra durant les six premiers mois de l'année. L'ensemble des familles sera convié à cette AG afin d'être informé de l'activité du centre et de pouvoir rencontrer et échanger avec les membres du bureau et l'équipe pédagogique.

Afin d'évaluer l'atteinte des objectifs du présent projet éducatif, une enquête de satisfaction sera effectuée tous les deux ans pour recueillir le ressenti des parents. D'autre part, l'accent sera mis sur l'expression des enfants afin de recueillir le plus directement leur avis. Enfin, un outil d'évaluation sera élaboré au niveau de l'équipe pédagogique et des critères déterminés afin de mener une démarche d'évaluations intermédiaires.

V – Transmission du projet éducatif

Un exemplaire du présent document sera transmis aux services de la DDCSPP de l'Yonne ainsi qu'à la CAF de l'Yonne.

Il sera tenu à la disposition des familles dans les locaux du centre de loisirs.